



Déclaration liminaire à la CAPL du 22 octobre 2010

Préparation de la sélection par liste d'aptitude au grade de contrôleur- Année 2011

Monsieur le Président,

Cette CAP s'inscrit dans un contexte particulier de très fortes mobilisations dans tout le pays. Les salariés actifs et retraités, les jeunes, ne veulent pas de cette réforme des retraites injuste et inefficace.

Le niveau exceptionnel de participation des salariés aux journées nationales d'actions interprofessionnelles unitaires depuis fin juin, la multiplication des actions dans les entreprises des secteurs privés et publics témoignent d'une dynamique des mobilisations sans équivalent depuis de très nombreuses années.

Chaque jour, ce sont maintenant des centaines d'initiatives dans les entreprises, les administrations et les localités qui sont organisées. Le Gouvernement ne peut rester sourd à cette mobilisation exceptionnelle. Les réponses du Président de la République et du patronat ne peuvent se limiter aux atteintes au droit de grève, aux réquisitions abusives et au mépris.

La seule réponse possible, c'est bien le retrait de ce projet de loi et l'ouverture d'une véritable négociation sur les retraites.

Les différentes manifestations depuis début septembre ont connu des records de participation et dans le Morbihan les salariés, les retraités et les jeunes ont répondu massivement présents à Pontivy, à Ploërmel, à Auray, à Vannes, à Lorient, à Belle-Île et à Groix.

Les agents de la DGFIP se sont inscrits dans ces mobilisations et les taux de grévistes ont été particulièrement importants au niveau national comme dans le Morbihan.

En effet, alors que la question du financement des retraites est directement liée au niveau des salaires et à celui de l'emploi, les agents de la DGFIP qui devraient subir une ponction supplémentaire par une hausse de leurs cotisations si le projet gouvernemental voyait le jour, ont toutes les raisons d'être en pointe dans ces actions. Aggravation des conditions de vie au travail et régression dans la qualité d'accomplissement des missions, annonce de nouvelles suppressions d'emplois (2 667 suppressions d'emplois sont programmées pour 2011), absence persistante de reconnaissance des qualifications et pouvoir d'achat en berne, c'est le paysage dans lequel évoluent les agents de la DGFIP!

C'est dans ce contexte que nous siégeons aujourd'hui pour examiner vos propositions concernant les agents susceptibles d'accéder à une promotion de cadre C en cadre B.

En tout premier lieu, la CGT Finances Publiques réaffirme que le recrutement par concours doit être privilégié et la liste d'aptitude transformée en un examen professionnel. Ainsi les candidats pourront être appréciés sur des critères véritablement objectifs.

Nous estimons que le concours doit rester la voie principale d'accès : concours externe, concours interne normal et concours interne spécial.

Le gouvernement tente de faire croire que le concours est obsolète et dépassé et que la promotion au mérite réglerait les problèmes de carrière, de qualification et de rémunération que rencontrent les agents.

Nous pensons tout le contraire.

Le concours, que ce soit pour le recrutement ou la promotion, constitue une valeur de base de notre statut garantissant la neutralité et l'impartialité du fonctionnaire. Le supprimer ou le marginaliser, c'est ouvrir les portes de l'arbitraire et de l'injustice.

Nous constatons aussi que, si des cadres C postulent pour la liste d'aptitude en B, c'est tout autant pour améliorer une fin de carrière C insatisfaisante que pour accéder réellement à des fonctions de catégorie supérieure. Une vraie réponse à toutes les revendications sur les carrières et les reconnaissances des qualifications redonnerait tout son sens aux promotions inter catégorielles. A cela s'ajoute de plus en plus la question d'un pouvoir d'achat en constante diminution, qui pèse très lourdement sur la catégorie C.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une banalisation des tâches entre les catégories C et B, accompagnée d'une polyvalence accrue. A cet égard nous nous félicitons que la Direction Générale ait enfin accepté de discuter de la doctrine d'emploi à la demande de la CGT. Pour nous, l'examen des tâches effectuées par les collègues de catégorie C justifie tout à fait une promotion.

Enfin, la CGT Finances Publiques dénonce l'opacité dans l'élaboration des listes d'aptitude. Il n'y a pas de critères objectifs et un rapport du Directeur n'est rédigé que pour les agents classés « excellents ». Le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases.

Ce mode de sélection est contraire aux intérêts des agents que les élus en CAP locales ont mandat de défendre. Il n'est pas question pour notre syndicat de cautionner le classement des « plus méritants », cette responsabilité incombe à l'administration. Nous refusons d'opposer les agents entre eux.

C'est pourquoi les élus de la CGT Finances Publiques ne prendront pas part au vote.